

Immobilier

LA REGLEMENTATION DE LA GESTION LOCATIVE



En résumé

La formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

Ces formations pourraient également vous intéresser :

- [Formation : la copropriété expliquée aux négociateurs.](#)
- [Formation bail commercial ou professionnel.](#)
- [Formation gestion des sinistres en gestion locative et en copropriété.](#)
- [Formation les périls d'immeuble.](#)
- [Formation à la négociation immobilière.](#)
- [Formation locations meublées saisonnières.](#)
- [Formation servitudes, mitoyenneté et voisinage.](#)



Objectifs

Etre en capacité de mieux appréhender les principaux points de la gestion locative sachant que ce secteur est en constante évolution

Cette formation gestion locative immobilière permet aux professionnels de l'immobilier d'acquérir les compétences essentielles pour gérer au mieux des biens en location. Ce programme couvre la gestion locative immobilière, le mandat de gestion, la sélection du locataire, ainsi que la gestion des sinistres. Il met également l'accent sur la réglementation, incluant la loi ALUR, la loi ELAN et la loi du 6 juillet 1989. Cette formation gestionnaire locatif pour adulte à distance vise à maîtriser les obligations du bailleur et du locataire, ainsi que les baux de location et les normes de décence. Cette formation gestion locative immobilière à distance s'adresse aux professionnels souhaitant se perfectionner et sécuriser leur activité.

Durée

1 jour(s) / 7 heure(s)

Effectif

De 3 à 8 stagiaires

Tarif

300 € NET

Pour qui ?

Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire. Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau. Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.

Prérequis

Une expérience dans le domaine de l'immobilier est souhaitée.

Code RNCP / RS

NA

Référence

ACLO-0000-CAI-01

 **Programme**

- Les missions de l'administrateur de biens
- Les démarches à effectuer pour la prise de mandat
- Les normes de décence
- Notion d'habitat indigne, autorisation préalable de mise en location, déclaration de mise en location, le permis de louer.
- Le mandat de location/gestion
- Les litiges liés aux obligations du bailleur
- Les litiges liés aux obligations du locataire
- Les différents usages et baux de location
- Focus sur l'usage d'habitation et la loi du 06 juillet 1989
- Les différentes Lois en rapport avec la location/gestion (SRU, 13/10/2005, ENL, 08/02/2008, Le CCH, ALUR, ELAN)
- La sélection du locataire
- La gestion du contrat en cas de sinistre
- Spécificité des biens en copropriété (Convention IRSI, CIDRE-COP)

 **Méthodes pédagogiques**

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques

Moyens techniques

Le stagiaire devra être équipé d'un ordinateur muni d'une webcam et d'un micro / haut-parleurs. Connexion internet haut débit.

Suivi d'action

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation notamment au travers de QCM, mises en situations, mises en pratiques, présentations ... qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur.

Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et un tour de table collectif est réalisé avec le formateur en fin de formation

 **Intervenants**

Cette formation est animée par un consultant professionnel formateur spécialisé dans les domaines de formation.

Tous nos formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.

 **Évaluation**

Une évaluation des acquis sera réalisée en fin de formation par le formateur.

Elle permettra d'attester de l'acquisition des connaissances et développement des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.